



1100877002

DATE DEPOT :	2011-01-28
NUMERO DE DEPOT :	2011R009180
N° GESTION :	2000B09490
N° SIREN :	431642511
DENOMINATION :	A VOYAGES Z
ADRESSE :	121 BLD SOULT 75012 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

A voyages Z
Société à responsabilité limitée
au capital de 90.000 euros
121 Bld Soult
75012 PARIS
RCS Paris B 431.642.511

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
31 DECEMBRE 2010

L'an Deux Mil Dix, et le trente et un Décembre à 10 h00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance .

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jacob LEVY, propriétaire de 2 PARTS

- Sarl G.F.T. représentée par Mr Jacob LEVY gérant,
propriétaire de 2248 PARTS

Total égal aux 2250 parts sociales composant le Capital Social, ci	2250 PARTS
---	------------

Mr Jacob LEVY préside la séance en sa qualité de représentant d'associé présent détenant le plus de parts

Monsieur Charlie ELGHERABLI , gérant non associé assiste à la réunion.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts sociales ;
- Agrément d'un tiers en qualité de nouvel associé ;

dj

- Modification des statuts suite à la cession de parts sociales.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à l'article 10 des statuts :

White Iris Consulting Limited

Société de droit Britannique

dont le siège social est situé 1075 Finchley Road, London NW11 0PU , Grande Bretagne
immatriculée sous le numéro : 07067230

représentée par Mr Laurent LEVY, en qualité de Fondé de Pouvoir.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité .

2EME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Le capital social est fixé à la somme de 90.000 euros. Il est divisé en 2250 parts de 40 euros chacune, numérotées de 1 à 2250, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir suite à différentes cessions :

- White Iris Consulting Limited à concurrence de deux mil deux cent quarante huit parts, numérotées de 3 à 2250 , ci 2248 parts.

- Mr Jacob LEVY à concurrence de deux parts, numérotées de 1 à 2, ci 2 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2250 parts.

Le reste de l'article est inchangé

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité .

3EME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance

Mr Jacob LEVY

